

our reference: RHS4R UPHF/INSA HdF
your reference: RHS4R UPHF/INSA HdF
subject: Endorsement of the European
Charter for Researchers and Code of
Conduct for the Recruitment of
Researchers (Charter and Code)

European Commission
DG Research & Innovation
Open Innovation and Open Science City
B-1049 Bruxelles
BELGIQUE

case followed by: Christian Michel-Dansac
+33 (0)3 27 51 13 93
christian.michel-dansac@uphf.fr

Valenciennes, 30 of May, 2023

Dear Sir or Madam,

Université Polytechnique Hauts-de-France (UPHF) and Institut National des Sciences Appliquées Hauts-de-France (INSA HdF), a component institution of UPHF, welcome and support the initiative of the European Commission to ensure a supportive research environment for researchers. Our institutions fully adhere to the 40 principles of Charter and Code. We confirm you our commitment to implement these principles in our institutions by applying the Human Resources Strategy for Researchers (HRS4R). UPHF and INSA HdF are the higher education and research institutions recognized nationally and internationally, notably through the EUNICE and ECIU European Alliances of which they are respectively partners.

A continuous enhancement of our processes, favourable working conditions for researchers and career opportunities are part of the top priorities of our institutions. We therefore welcome the opportunity of internal analysis in the framework of the HRS4R and aim at embedding this process in our institutions human resources policy.

By implementing the Charter and Code principles Université Polytechnique Hauts-de-France/Institut National des Sciences Appliquées Hauts-de-France aim at attracting the most outstanding researchers within the European Research Area and beyond.

Abdelhakim Artiba
President

Université Polytechnique
Hauts-de-France
Campus du Mont Houy
59313 Valenciennes Cedex 9
France
www.uphf.fr

Armel de la Bourdonnaye
Director

INSA Hauts-de-France
Campus du Mont Houy
59313 Valenciennes Cedex 9
Bâtiment Claudin Lejeune 3
France
www.insa-hautsdefrance.fr

L'INSA Hauts-de-France, établissement-
composante de l'établissement expérimental
Université Polytechnique Hauts-de-France, est issu
de la fusion de l'ISTV, de l'ENSIAME et de la FSMS.

Armel de la Bourdonnaye
Director

Abdelhakim Artiba
President



Relevé de Conclusions du Conseil de la Recherche du 13 avril 2023

Le treize avril deux-mille vingt-trois à 14 heures 30, les membres du Conseil de la Recherche (CoR) se sont réunis Salle des Conseils de la Maison des Services à l'Étudiant, site du Mont Houy.

Le Conseil de la Recherche est présidé par M. Eric MARKIEWICZ, Vice-Président Recherche de l'Université Polytechnique Hauts-de-France (UPHF) représentant du Président, et M. Christian MICHEL-DANSAC est nommé secrétaire.

Il a été établi une feuille d'émargement des membres présents et représentés qui laisse apparaître un total de 15 membres présents et 6 membres représentés.

Le quorum des membres présents et représentés étant atteint, le Vice-président déclare que le Conseil de la Recherche est régulièrement constitué et peut valablement délibérer.

Pour information, deux nouveaux conseillers ont été nommés, il s'agit de M. REMIENS et de M. TALEB-HAMED.

Le Vice-président rappelle l'ordre du jour qui est le suivant :

- Approbation du Relevé de conclusions du Conseil de la Recherche du 19 janvier 2023 ;
- Avis sur les demandes de financement auprès du Conseil Régional Hauts-de-France :
 - ✓ Projets Stimule en cours de montage
- Avis sur les droits d'inscription des manifestations scientifiques organisées au 1^{er} semestre 2023 ;
- Avis sur le tableau des contrats et conventions signés ou en cours de signature ;
- Information sur le retour du Conseil Régional Hauts-de-France relatif aux demandes de cofinancement d'allocations de thèse ;
- Candidature au LABEL HSR4R ;
- Informations et Questions diverses.

Présidence
du CoR M. Eric MARKIEWICZ, Vice-président du Conseil de la Recherche

Présents : **15**

Collège 1 avec voix délibérative : M. DOGECHÉ, Mme DUBAR, M. JENOT, M. KOLSKI, M. POPIEUL, M. REMIENS, Mme RIVENQ, Mme SANTINELLI-FOLTZ, M. TALEB-HAMED

Collège 2 avec voix délibérative : Mme CHEHAMI, M. DEQUIDT, M. LETENEUR

Collège 3 avec voix délibérative : Mme DRAUX, M. SIMON

Collège 4 avec voix délibérative :

Collège 5 avec voix délibérative : Mme SAMYN-PETIT

Membres de droit sans voix délibérative

Invités sans voix délibérative : M. COULON (Conseil Régional Hauts-de-France)
Mme SCIARDIS (Service Commun de Documentation)
M. MICHEL-DANSAC (Direction de la Recherche et de la Valorisation)

Ont donné pouvoir :

6

Mme BARBAFIERI à Mme SANTINELLI-FOLTZ
M. JUNOT à Mme DUBAR
M. HEBBAR à M. JENOT
Mme RAHMOUN à M. DEQUIDT
Mme THILLIEZ à M. LETENEUR
M. DELILLE à M. SIMON

Excusés :

M. ARTIBA,
M. LAURO
M. BECHET, Mme FRIANT-KESSLER, Mme REY, Mme SADAUNE
M. LIPPERT

Représentant de la Région HdF, M. J. MULLER, M. WAUTIER,
M. GUEGEN, Mme LEONE, Mme GONDY
M. DULION, Mme COPLO
M. DE LA BOURDONNAYE

Approbation du relevé de décisions de la séance du 19 janvier 2023

Le Vice-président de l'UPHF en charge de la recherche demande aux membres du CoR s'ils ont des remarques à formuler sur le relevé de conclusions du Conseil de la Recherche du 19 janvier 2023.

En l'absence de remarques, le Vice-président propose aux membres du CoR d'approuver ce relevé de conclusions.

Les membres du Conseil de la Recherche décident d'approuver le relevé de conclusions du Conseil de la Recherche du 19 janvier 2023 à l'unanimité des voix des présents et représentés.

Avis sur les demandes de subvention auprès du Conseil Régional Hauts-de-France

Projet CO-construction RespoNsable Et durabLe d'une Intelligence Artificielle - CORNELIA :

Le Vice-président de l'UPHF en charge de la recherche invite M. MANDIAU à présenter le **Projet CORNELIA** déposé au titre du CPER auprès du Conseil Régional.

Les dossiers de demandes d'allocations de thèse doivent être complet pour la mi-mai voir pour la fin juin afin que la commission permanente du Conseil Régional Hauts-de-France puisse délibérer le 16 juillet.

L'école doctorale est associée au choix de l'UPHF et a pris connaissance de ce document.

Le Vice-président de l'UPHF en charge de la recherche informe les conseillers que les projets de thèses avec un cofinancement privé peuvent maintenant mobiliser du FEDER au fil de l'eau. Mais, le cadre s'est restreint aux petites et moyennes entreprises situées en région (conditions d'éligibilité sur le nombre d'employés et chiffre d'affaires).

Candidature de l'UPHF et de l'INSA Hauts-de-France au LABEL HSR4R – stratégie européenne des ressources humaines pour la recherche

Le Vice-président de l'UPHF en charge de la recherche invite le Directeur de la Direction de la Recherche et de la Valorisation à présenter ce point à l'ordre du jour.

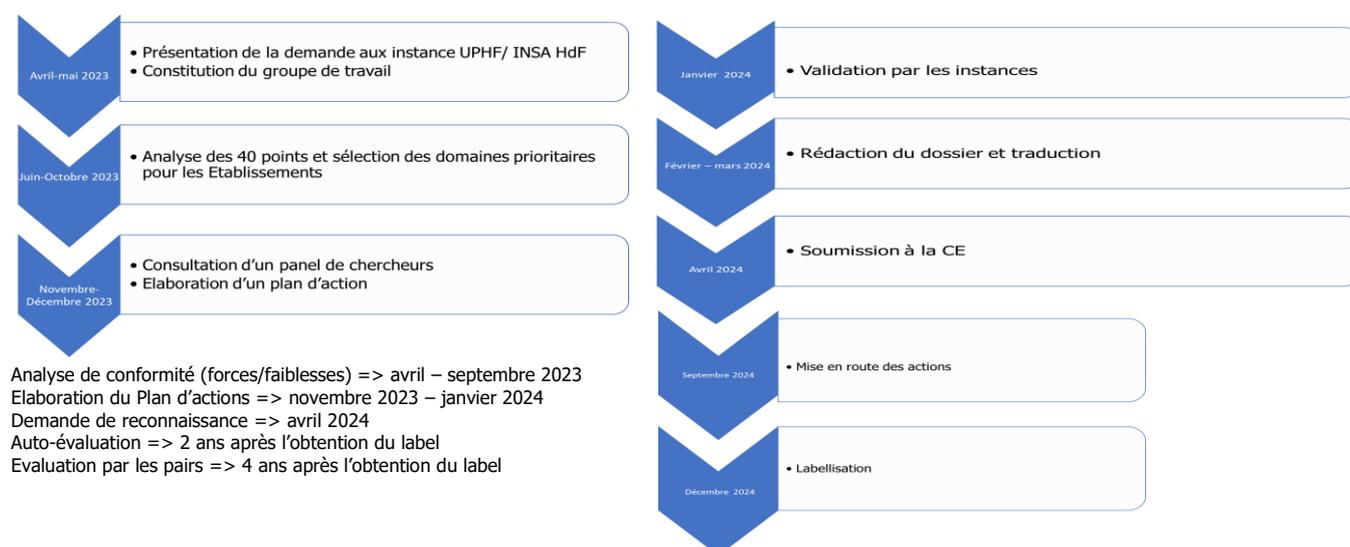
Le directeur de la DRV informe les conseillers que ce label est une démarche d'amélioration continue de la politique des ressources humaines au bénéfice des chercheurs.

Cette démarche est sanctionnée par la commission européenne qui vise à construire un espace européen de la recherche favorable et attractif tout en respectant un code de bonne conduite et de respecter la charte européenne pour les chercheurs.

Le respect de ces principes est obligatoire dans le cadre des financements Horizon Europe et permettra de se prémunir d'éventuelles sanctions financières. Ce label est un gage d'excellence pour la visibilité de l'établissement en national voir à l'international pour créer un environnement favorable à la recherche.

Cinq INSA en France ont ce label, deux sont en attente dont l'INSA Hauts-de-France.

Cette candidature fera l'objet de travaux préparatoires de l'établissement et un calendrier a été planifié pour sa mise en œuvre (voir ci-dessous).



Les conseillers sont informés que le comité HCERES pour la sortie de l'EPE vient en mai à l'UPHF, ce sera l'occasion d'échanger avec eux de cette candidature pour le futur grand établissement.

Le Vice-président demande aux membres du CoR s'ils ont des remarques à formuler sur cette présentation.

En l'absence de remarques, le Vice-président propose aux membres du CoR d'adopter au préalable un avis favorable sur cette candidature.

Les membres du Conseil de la Recherche, après avoir délibéré, décident d'adopter un avis favorable à l'unanimité des voix présents et représentés sur ce dispositif relatif au label HRS4R.

Point d'information

Le Vice-président de l'UPHF en charge de la recherche informe les conseillers que lors d'une réunion du bureau qui s'est déroulé le mardi 11 avril dernier, un point à l'ordre du jour a été consacré à la mise en place d'une commission permanente, notamment sur le cofinancement des cotuelles de thèses.

Cette commission sera un guichet ouvert et aura pour objectifs d'évaluer les projets de cotuelles de thèses hors calendrier conventionnel, leur adéquation avec les axes scientifiques de l'UPHF et de décider du cofinancement. Cette commission ne remplacera en aucun cas les futurs appels à projets internes « Cotuelles internationales de thèse » de la politique scientifique de l'établissement, approuvés au sein du conseil de la recherche selon le calendrier conventionnel (entre mi-janvier et fin-janvier de chaque année).

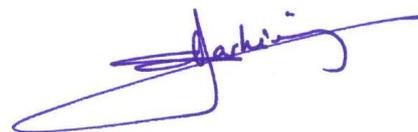
Questions diverses

En l'absence de questions, l'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 16 heures et 30 minutes.

Est dressé le présent relevé de conclusions du Conseil de la Recherche, qui s'est tenu le treize avril deux mille vingt-trois, signé par le Vice-président en charge de la recherche de l'Université Polytechnique Hauts-de-France.

Valenciennes, le 12 mai 2023

Le Vice-président du Conseil de la Recherche de l'Université Polytechnique Hauts-de-France,



M. Eric MARKIEWICZ